

Règlement de consultation

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Collège Charles Péguy
9 route d'Épinal
70210 VAUVILLERS
Représenté par : Agnès FULLY, Principale
Christine SCHWAB, Gestionnaire

Article 2 – Nature du marché

Marché à Procédure Adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Article 3 – Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, d'hébergement, de séances d'apprentissage à la natation de visite et assurance durant un séjour à MOUTHE dans le DOUBS du lundi 18 septembre au mercredi 20 septembre 2017.

Mode de transport : bus

Nombre prévisionnel de participants : 55 à 58 élèves et 6 accompagnateurs

Hébergement souhaité : pension complète en centre d'hébergement

Programme : **Voir fichier pdf joint.**

- ✓ L'offre doit prévoir une prestation « tous compris » afin que les participants n'aient aucun frais à engager eux-mêmes sur place.
- ✓ L'offre devra tenir compte des régimes et/ou allergies alimentaires éventuelles.
- ✓ L'offre doit prévoir une assurance annulation (remboursement intégral en cas d'annulation totale du séjour ou d'annulation d'un ou plus de participants avant le départ).

Article 4 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

- ✓ Présentation des offres : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code de tourisme.
- ✓ Contenu des offres : les offres devront prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, hébergement, visites).
- ✓ L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage.
- ✓ La date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le **13 avril 2017** par courrier électronique ce.0700035h@ac-besancon.fr et par courrier postal Collège Charles Péguy – 9 route d'Épinal 70210 VAUVILLERS, sous enveloppe portant la mention « Intendance – MAPA séjour à MOUTHE ».

Article 5 – Critères utilisés pour la sélection des offres

Prix..... 50 %
Qualité des prestations (notamment sécurité, transport et hébergement)..... 50 %

Article 6 – Validité des offres

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

Article 7 – Notification et conclusion du marché

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <http://web.aji-France.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat retenu devra fournir

- ✓ une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation visée aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- ✓ Une copie de l'inscription au registre du commerce.

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre l'établissement et le voyageur.

Article 8 – Modalités de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif.

Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70 % du montant total de la prestation sur présentation de factures du prestataire.

La facture de solde sera mandatée au retour du groupe

Les factures devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- ✓ La référence du présent marché,
- ✓ La référence du contrat,
- ✓ Le numéro de compte bancaire/postal du titulaire.

Article 9 – Clauses particulières

L'établissement se réserve la possibilité ne de pas donner suite au marché en cas de refus du Conseil d'Administration ou de candidats en nombre suffisant.

La Principale,

Agnès FULLY

